

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le **8 juillet 2014** à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 1^{er} juillet 2014, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32

Nbre de membres présents : 24

Nbre de voix délibératives : 33

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, François FOULON**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Stéphane FERRARELLI**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE**SAINT-GERMAIN** : Jean-Michel CARON**CONSEIL GENERAL DU RHONE** :**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN, Bénédicte KUNTZIGER**COUZON** : Gérard DARDET, Christian COLOMBO**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Gérard KECK**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Charles BRECHARD à Eric MAZOYER, Paul LAFFLY à Max VINCENT, Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Eric MAZOYER

Reprise délibération sur dossier PENAP PSADER fiche 147

Le conseil syndical a délibéré le 10 février 2014 pour solliciter une participation financière du programme PSADER PENAP pour 3 acquisitions foncières. La rédaction de la décision mérite d'être précisée pour exprimer de façon formelle la sollicitation d'une participation financière à hauteur de 40%, conformément à la décision du conseil syndical :

« Le plan d'action du programme PSADER PENAP concernant les espaces naturels et agricoles, il est proposé de déposer un dossier de demande de financement pour l'ensemble des acquisitions suivantes:

- acquisition des parcelles AD 178 AD 179 et AD 180 sur la commune de Saint Cyr pour un montant prévisionnel de 9.300 € hors frais notaire
- acquisition des parcelles AD 361 AD 362 et AD 363 sur la commune de Saint Cyr pour un montant prévisionnel de 3.000 € hors frais notaire et hors frais SAFER
- acquisition des parcelles AB 587 et AB 588 sur la commune de Saint Romain pour un montant prévisionnel de 2.956 € hors frais notaire et hors frais SAFER

pour un taux de subvention de 40% (soit 6 102 €) du montant total d'acquisition de 15 256 € hors frais notaire et SAFER au titre du programme d'actions PSADER PENAP »

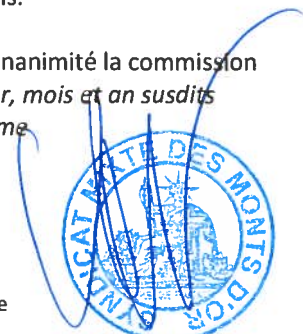
Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- solliciter une participation du programme PSADER PENAP de 40% du coût des acquisitions hors frais, et à intégrer dans les actes notariés ou par actes modificatifs le cahier des charges SAFER qui engage la collectivité à respecter les objectifs poursuivis et les éventuelles adaptations nécessaires sous le contrôle de la SAFER,
- solliciter du département ou de la future métropole la prise en charge associée à ces acquisitions du cahier des charges SAFER (3 000 €) qui doit être intégré à chaque acte notarié,
- signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces participations.



Le conseil syndical élit à l'unanimité la commission
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme

Le Président
 Max VINCENT



Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le

21 JUIL. 2014

et affichage le

21 JUIL. 2014